



Valeur du point : pas un centime de plus pour cette année

COMPTE-RENDU
CONVENTIONNEL
CPPNI ALISFA
15 SEPTEMBRE 2022

Présents : CFDT, CGT (le matin), FO et Elisfa

1. Validation du compte rendu de la commission paritaire 23 juin 2022

Après des modifications demandées par la CFDT et FO, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Présentation des travaux de l'AGEFIPH (Association nationale de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et du cabinet JLO

L'AGEFIPH avait mandaté le cabinet JLO afin d'étudier la situation des travailleurs en situation de handicap dans la Branche et de faire des propositions concrètes d'amélioration au Copil handicap. Notre objectif étant de négocier un accord « travailleurs en situation de handicap » dans la branche en 2023.

Le cabinet nous présente dans un premier temps les données sur les salariés et les entreprises de la Branche puis une synthèse de ses préconisations (objectif, actions et ressources) concernant :

- Le pilotage de la politique handicap de la branche
- La sensibilisation, l'information et la formation des acteurs
- Le recrutement
- L'intégration et l'insertion
- Le maintien dans l'emploi
- Le recours au secteur protégé et adapté

FO remercie le cabinet pour la qualité de ses travaux. Nous ne voulions pas d'un accord handicap chargé de déclarations de bonnes intentions sans mesures concrètes. Conformément à notre demande, les propositions d'actions sont nombreuses et recouvrent tous les domaines.

3. Revalorisation de la valeur du point pour 2023

RMB (Rémunération Minimum de Branche) : nous considérons toujours qu'un SMIC +20 % constitue le minimum qu'un salarié doit percevoir pour vivre décemment de son salaire. La CFDT demande SMIC + 10 % (pas tout de suite) et la CGT SMIC + 20 euros brut. Après une suspension de séance, Elisfa nous propose SMIC + 20 euros brut avec effet au 1^{er} septembre.

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE NÉGOCIATION ALISFA

Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la commission paritaire du 23 juin 2022
2. Présentation des travaux de l'AGEFIPH
3. Revalorisation de la valeur du point pour 2023
4. Architecture du futur système de rémunération

Valeur du point au 1^{er} janvier 2023 : les 3 organisations syndicales de salariés demandent un point à 60 euros ; la CFDT à long terme, FO immédiatement. Les employeurs nous proposent un point à 57,50 euros (+2,68 %) non négociable, avec un mandat ferme de leur conseil d'administration. Pour eux, il s'agit d'une augmentation historique. Du jamais vu, c'est malheureusement vrai.

Cependant la valeur du point à 57,50 laisse les pesées de 292 à 350 sous le SMIC. Un agent de service au maximum de sa pesée soit à 356 ne gagnerait que 26,88 euros brut au-delà du SMIC. Même pas 7 euros brut par mois de plus que la future RMB !

4. Architecture du futur système de rémunération : poursuite des échanges

Nous ne constatons pas d'amélioration notable depuis la dernière réunion. Mis à part, la dissociation de l'avancement à l'ancienneté, de l'avancement lié aux formations professionnelles et entretiens avec la hiérarchie (acquisition de compétences dans l'emploi repère).

Pour FO : cela correspond à ce que nous voulions, la reconnaissance de l'ancienneté. Sauf que l'ancienneté s'acquiert à raison de 1 point tous les ans, à la date anniversaire d'embauche du salarié uniquement au sein de la Branche professionnelle. Nous voulons la reprise de l'ancienneté à 50 % pour les salariés venant d'une autre Branche. De plus, le plafond est fixé à 20 ans alors que nous demandons une ancienneté tout au long de la carrière.

Pour Elisfa, au bout de 20 ans, le salarié évolue ou a évolué dans sa carrière professionnelle ce qui ne correspond en rien à la réalité.

De même que, lier l'avancement aux formations est complètement hors-sol quand on sait que la moitié des employeurs de la Branche ne fait même pas d'entretiens professionnels. Cette classification, en l'état, est morte-née.

Prochaine CPPNI, le 27 octobre 2022

Paris, le 11 octobre 2022

La délégation FO : Sylvie BECK, Sophie Dalphrase, Olivier Hallay, Gil Silvestri